

VERS L'ÉLABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉLIMINATION DES PRODUITS AU MERCURE AJOUTÉ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE

(révisé décembre 2023)

NOM DU PAYS : _____

La Convention de Minamata sur le mercure représente une étape capitale de la lutte mondiale contre les effets néfastes du mercure. En vertu de l'article 4 de la Convention, les Parties ne sont pas autorisées à fabriquer, importer ou exporter une liste de produits au mercure ajouté après 2020. La liste de produits figure dans l'annexe A de la Convention, voir :

<https://mercuryconvention.org/fr/documents/convention-de-minamata-sur-le-mercure-texte-et-annexes>. En outre, les Parties doivent décourager la fabrication et la vente de nouveaux types de produits avec du mercure ajouté.

Les pays peuvent envisager de se servir de la présente liste de vérification¹ pour planifier d'autres activités répondant aux obligations de l'article 4:

ÉTAPE 1. Développement et mise en œuvre d'une stratégie d'engagement des parties prenantes

- Identifier les ministères et parties prenantes pertinents et former une structure pour faciliter la contribution et coordination du projet, comme un Comité consultatif des produits (PAC)
- Définir les rôles, les responsabilités, les échéances, etc. des différents ministères compétents pour respecter les obligations de l'article 4 (c.-à-d. les ministères de l'environnement, de la santé, du commerce, etc.)
- Tenir une réunion de lancement du PAC, identifier les principaux problèmes de mise en œuvre et les données nécessaires, fixer les objectifs du projet, spécifier la séquence et le calendrier des étapes et établir les mécanismes pour assurer la diffusion et obtenir des informations concernant les progrès du projet
- Assurer la coopération financière, technique et informationnelle comme requis de la part des agences/organisations et parties prenantes appropriées
- Faciliter l'examen et les commentaires des parties prenantes par rapport au travail du projet sur les produits significatifs

1.A Décrivez les étapes pour engager les parties prenantes dans votre pays.

1B. Identifier les lacunes/défis liés à l'engagement des parties prenantes

ETAPE 2. Évaluation de la situation nationale

Pour chaque section, vous auriez besoin de :

1. Evaluer votre contexte national

Notez: Commencez par le MIA, les autres documents, les projets que vous avez peut-être développés en relation avec les MAP depuis le MIA. Vous n'avez pas besoin de répéter ce qui est dans le MIA, mais si cela est toujours valable, vous pouvez faire référence au MIA, résumer la situation actuelle et vous concentrer sur (2)

2. Identifiez/énumérez les lacunes/défis par rapport à la situation nationale

Notez : Identifier les lacunes/défis pour chaque zone e.g. le cadre institutionnel, des lacunes dans la législation, etc. Créez une liste des défis car dans l'étape 3, il va falloir que vous identifiiez une solution/action/mesure pour CHAQUE défi identifié si-dessus.

Exemples d' éléments à voir et considérer :

- Obtenir les données disponibles sur la fabrication et le commerce, selon les besoins (voir ressources)
- Evaluer la disponibilité de produits/dispositifs sans mercure ou autorisés par la Convention avant 2020 (voir ressources)
- Evaluer la capacité institutionnelle existante pour soutenir la suppression progressive des produits avec du mercure ajouté, dans des domaines tels que la présentation de l'information et les plateformes de données, les essais des produits et l'évaluation de conformité, la surveillance du commerce, la formation des fonctionnaires concernés et la mise en application
- Effectuer une analyse des lacunes juridiques pour traiter les produits contenant du mercure ajouté (voir ressources)
- Créer une plateforme d'information selon les besoins pour mettre en œuvre la stratégie et répondre aux obligations déclaratives de la Convention
- Identifier les besoins en tests de laboratoire pour la mise en œuvre de la stratégie et obtenir une assistance financière/technique selon les besoins
- Formation du personnel (par exemple. Douane)
- Identifier les populations cible pour la mise en œuvre de la stratégie et améliorer les initiatives de communication concernant les dangers et les risques
- Améliorer la santé au travail, les normes de sécurité et les pratiques de manipulation du mercure
- Favoriser la collecte, la gestion et le partage d'informations sur les produits sans mercure
- Etablir une méthode pour déterminer les niveaux de mercure dans les produits, calibration, validation, etc.
- Promouvoir la réduction du commerce transfrontalier illégal de produits avec du mercure ajouté

Évaluation du cadre institutionnel

1. Évaluez la situation nationale

2. Identifiez des lacunes/défis par rapport à la situation nationale. Listez ces défis.

Évaluation du cadre législatif

1. Évaluez la situation nationale

2. Identifiez des lacunes/défis par rapport à la situation nationale. Listez ces défis.

Évaluation des infrastructures

1. Évaluez la situation nationale

2. Identifiez des lacunes/défis par rapport à la situation nationale. Listez ces défis.

Données sur les produits contenant du mercure ajouté et leurs alternatives sans mercure

1. Évaluez la situation nationale

2. Identifiez des lacunes/défis par rapport à la situation nationale. Listez ces défis.

Évaluation du renforcement des capacités

1. Évaluez la situation nationale

2. Identifiez des lacunes/défis par rapport à la situation nationale. Listez ces défis.

Évaluation de la sensibilisation du public et du partage des connaissances

1. Évaluez la situation nationale

2. Identifiez des lacunes/défis par rapport à la situation nationale. Listez ces défis.

Étape 3. Actions proposées pour chaque défi identifié ci-dessus

Identifiez les actions nécessaires pour relever les défis identifiés ci-dessus, indiquez l'organisme responsable, le calendrier et les ressources nécessaires. Par exemple:

- Définition des rôles et des responsabilités des ministères pertinents dans la mise en œuvre des obligations de l'article 4
- Développement de nouveaux pouvoirs juridiques si besoin est, en ligne avec les responsabilités de chaque ministère concerné dans la mise en œuvre
- Identification des priorités pour combler les lacunes institutionnelles et les besoins en capacités, et sources potentielles de soutien technique et financier disponibles pour combler les lacunes
- Identification des populations cibles pour les initiatives de communication sur les dangers et les risques liés aux produits prioritaires préoccupants dans le pays

- Amélioration de la santé au travail, des normes de sécurité et des pratiques de manipulation du mercure, selon les besoins

ETAPE 4. Plan d'Action National

Enumérez la liste des actions décrites ci-dessus au point (3), indiquez l'agence/organisme responsable, le calendrier et les ressources nécessaires.

Le tableau présente un aperçu des éléments composant le plan d'action national du PAYS pour l'élimination progressive des produits contenant du mercure ajouté (PAM).

	Actions	Agence principale	Ressources nécessaires	Délai (longue, moyen, court terme)
A. Institutionnel				
1.				
2.				
3.				
B. Législatif				
4.				
5.				
6.				
C. Infrastructurale				
7.				
8.				
9.				
D. Données				
10.				
11.				
12.				
E. Renforcement des capacités				
13.				
14.				
15.				
F. Sensibilisation publique				

	Actions	Agence principale	Ressources nécessaires	Délai (longue, moyen, court terme)
16.				
17.				
18.				

Resources

- UNEP Global Mercury Partnership – Mercury Reduction in Products
<http://www.unep.org/chemicalsandwaste/global-mercury-partnership/mercury-reduction-products>
- "Toolkit for identification and quantification of mercury releases"
<http://www.unep.org/chemicalsandwaste/what-we-do/technology-and-metals/mercury/toolkit-identification-and-quantification-mercury-releases>
- ZMWG – Minamata Convention on Mercury, Ratification and Implementation Manual (June 2016)
http://www.zeromercury.org/phocadownload/Developments_at_UNEP_level/minamata-convention-on-mercury-manual.pdf
- NRDC – Guide to Checklist of Minamata Convention on Mercury obligations which may require new legal authority
<https://www.nrdc.org/sites/default/files/guide-checklist-minamata-obligations.pdf>
- NEWMOA- Mercury added product factsheets <http://www.newmoa.org/prevention/mercury/imerc/factsheets/>
- Revised Discussion Document, Mercury Education and Reduction Model Act, Prepared by the Northeast Waste Management Officials' Association (USA),
http://www.newmoa.org/prevention/mercury/final_model_legislation.htm
- UNEP Mercury in Products and Waste & Healthcare Settings and Dentistry Modules, (MPP),
http://www.unep.org/chemicalsandwaste/Portals/9/Mercury/AwarenessPack/English/UNEP_Mod1_UK_Web.pdf
- 2015 Step-by-step Guidance on Phasing Out Mercury Thermometers and Sphygmomanometers, WHO,
http://www.who.int/ipcs/assessment/public_health/WHOGuidanceReportonMercury2015.pdf?ua=1
- Replacement of Mercury Thermometers and Sphygmomanometers in Health Care,
http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/2011/mercury_thermometers/en/
- Mauritius National Action Plan on Mercury (2015-2020), Ministry of the Environment and Sustainable Development, February 2014, supported by SAICM, UNEP and UNDP,
<http://africainstitute.info/download/mauritius-national-action-plan-on-mercury/>
- Restrictions on products containing mercury, EC,
http://ec.europa.eu/environment/chemicals/mercury/restriction_en.htm
- National Action Plan on Mercury and Mercury-containing Wastes Management (Philippines),
http://www.unep.org/hazardoussubstances/Portals/9/Mercury/Waste%20management/Annex%205_PHL_National%20Action%20Plan%20on%20Mercury%20&%20Mercury-Contai.pdf

ⁱ La liste de vérification a été développée en 2017 par l'équipe du projet EEB/ZMWG travaillant sur les produits (MPP, NRDC, EEB, gW, SRADev, PANEM) dans le cadre du projet "Contribuer à la préparation/mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure, visant à élaborer des stratégies pour éliminer progressivement les produits avec du mercure ajouté et réduire l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or en développant les Plans d'action nationaux dans quatre Pays Africains." financé par la Commission européenne (CE) à travers l'Organisation mondiale de l'alimentation et l'agriculture (FAO) des Nations Unies (UN) dans le cadre des Accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, Phase 2 (ACP/MEA Phase 2).

La liste a été révisée par EEB/ZMWG en 2023, dans le cadre de la troisième phase du Programme, ACP MEAs 3 et sous le projet "Contribuer à la préparation/mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure, visant à élaborer des stratégies pour éliminer progressivement les produits avec du mercure ajouté et réduire l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or »